



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01168

Numéro SIREN : 523 582 252

Nom ou dénomination : A.B.P.S.83 (Accus, Batteries, Piles Solaires du Var)

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2016 sous le numéro de dépôt 8647

Frédéric GRANET
Diplôme Supérieur du Notariat

Michèle MONTOLIVO-MARSEILLE
Diplôme Supérieur du Notariat
Diplôme de l'Institut sur la Recherche
et l'évaluation Immobilière de l'Université d'Aix-en-Provence

Carole BODIKIAN
Diplôme Supérieur du Notariat

Cyril GRANET
Diplôme d' Aptitude aux Fonctions de Notaire

NOTAIRES



OFFICE NOTARIAL DE SANARY-SUR-MER

*Une vie sans notaire,
c'est vous qui en faites les frais.*

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Frédéric GRANET Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Frédéric GRANET, Michèle MONTOLIVO-MARSEILLE, Carole BODIKIAN et Cyril GRANET», titulaire de l'Office Notarial de SANARY-SUR-MER (Var), « Le Constellation » Avenue de Port-Issol, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Robert Marcel **MEUNIER**, en son vivant retraité, époux de Madame Pierrette Eugénie Yvette **BOUCHET**, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER (83500) 25, Allée des Gazouillis.

Né à RIOM (63200), le 7 juillet 1942.

Marié à la mairie de VINCENNES (94300) le 28 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à TOULON (83000) (FRANCE), le 15 juin 2016.

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître IVALDI, notaire à SANARY SUR MER, le 14 août 1992, enregistré sur état, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Monsieur MEUNIER Robert a fait donation au profit de son conjoint qui a accepté ;

« DE L'UNIVERSALITE EN PLEINE PROPRIETE de tous les biens, meubles et immeubles qui composeront sa succession au jour de son décès, sans aucune exception ni réserve.

« La donataire, si elle survit à son époux, aura la pleine propriété du tout à compter du jour du décès du donateur.

« En cas d'existence lors du décès du donateur, d'enfants nés du mariage ou de descendants d'eux, le donateur fait alors donation à son épouse de LA PLUS FORTE QUOTITE DISPONIBLE, dont la loi permettra de disposer au jour de son décès, tant en pleine propriété qu'en usufruit, soit UN QUART en PLEINE PROPRIETE et TROIS QUARTS en USUFRUIT.

« Pour jouir de l'usufruit auquel elle pourrait avoir droit, la donatrice devra faire dresser inventaire des meubles, état des meubles, faire emploi des sommes et convertir les titres au porteur en titres nominatifs à moins qu'elle ne préfère les déposer en Banque ou chez un Agent de change. »

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Madame Pierrette Eugénie Yvette **BOUCHET**, retraitée, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER (83500) 25, Allée des Gazouillis.

Née à RIOM (63200), le 27 juillet 1935.

Veuve en deuxième nocces de Monsieur Robert Marcel **MEUNIER**.

"LE CONSTELLATION" 160 AVENUE DE PORT-ISSOL - CS 10085 - 83110 SANARY-SUR-MER
TÉLÉPHONE 04.94.885.885 - FAX 04.94.885.884 - E-mail : office83063.sanary@notaires.fr

LES COORDONNÉES BANCAIRES DE L'OFFICE SONT LES SUIVANTES:

Code banque	Code guichet	Compte	Clé RIB	IBAN	SWIFT
40031	00001	0000176342A	56	FR07 4003 1000 0100 0017 6342 A56	CDCG FR PP

De nationalité française.

Madame **BOUCHET** étant divorcée en premières noces de Monsieur Jean André **DUTHEIL** suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LA SEINE le 16 mars 1963.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Héritier(s)

Madame Carine Marthe Antonine **MEUNIER**, infirmière, demeurant à LE PERRY-EN-YVELINES (78610) 6, Allée des Charmes.

Née à LA SEYNE-SUR-MER (83500) le 30 septembre 1973.

Divorcée de Monsieur Bruno Rafaël Claude **GONZALEZ** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de VERSAILLES le 10 juin 2015, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Issue de son union avec son conjoint survivant.

Habile à se dire et porter héritière pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Pierrette **BOUCHET** a la qualité d'épouse commune en biens, bénéficiaire légale et donataire de Monsieur Robert **MEUNIER**

Madame Carine **GONZALEZ** est habile à se dire et porter héritière de Monsieur Robert **MEUNIER** son père susnommé.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par l'Office Notarial de SANARY-SUR-MER, « Le Constellation » Avenue de Port-Issol, B.P. 85, le 22 juillet 2016.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Sanary-Sur-Mer
Le 22 juillet 2016.



SOCIETE A.B.P.S 83

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 10.000 EUROS

Siège social : 2742, avenue Président John Kennedy 83140 Six-Four-les-Plages

Enregistrée au RCS de Toulon sous le numéro 523 582 252

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt octobre à dix-huit heures, l'associé unique de la société A.B.P.S 83 SASU, sise à Six-Fours-les-Plages (83140), 2742, avenue Président John Kennedy.

Je soussignée, Madame MEUNIER Pierrette, Eugénie, Yvette, de Nationalité française, née le 27 juillet 1935 à RIOM (Puy-de-Dôme), résidant 25, allée des Gazouillis – La Seyne-sur-Mer (83500), agissant en qualité d'associé unique de la SASU A.B.P.S 83 a pris des décisions extraordinaires concernant les points suivants :

- Modification des statuts
- Changement de Présidence

PREMIERE RESOLUTION

En conséquence du décès de Monsieur Robert, Marcel MEUNIER intervenu le 15 juin 2016 et suivant acte de notoriété reçu par Maître Frédéric Granet du 22 juillet 2016,

La soussignée, Madame Pierrette MEUNIER, est devenue propriétaire de la totalité des actions et donc associé unique de la SAS ABPS 83.

Les statuts de la SAS ABPS 83 sont donc modifiés et approuvés ce jour par Madame Pierrette MEUNIER.

DEUXIEME RESOLUTION

La soussignée nomme en qualité de Présidente de la Société :

Madame Pierrette MEUNIER demeurant à La Seyne-sur-Mer, 25, allée des Gazouillis pour une durée indéterminée.

Madame Pierrette MEUNIER déclare accepter ces fonctions et affirme n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, et ce, pour une durée illimitée.

Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de sa société.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance levée.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Six-Fours-les-Plages, le 20 octobre 2016

L'associée unique

Madame Pierrette MEUNIER

SOCIETE « A.B.P.S 83 »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL :

2742, AVENUE PRÉSIDENT JOHN KENNEDY

83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

MODIFICATION DES STATUTS

SUITE AU PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 20/10/2016

CERTIFIÉS CONFORMES

PAR LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' and 'S' followed by a long horizontal stroke.

STATUTS – S A S U

Le soussigné MEUNIER Robert, Marcel, de Nationalité Française, né le 7 Juillet 1942 à RIOM (Puy-de-Dôme), résident 25, Allée des Gazouillis – La Seyne-sur-Mer (83500) a décidé de constituer, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société par actions simplifiée.

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 octobre 2016, en conséquence du décès de Monsieur Robert, Marcel Meunier intervenu le 15 juin 2016 et suivant acte de notoriété reçu par Maître Frédéric Granet du 22 juillet 2016,

La soussignée MEUNIER Pierrette, Eugénie, Yvette, de Nationalité française, née le 27 juillet 1935 à RIOM (Puy-de-Dôme), résidant 25, allée des Gazouillis – La Seyne-sur-Mer (83500) est devenue propriétaire de la totalité des actions et donc associé unique de la SAS ABPS 83.

Article 1 : Forme

Il est formé par les présentes une Société par actions simplifiée, unipersonnelle qui sera régie par les présents statuts ainsi que par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du code de commerce. Dans le silence des statuts, il sera fait, en tant que raison, application des dispositions du Code de Commerce relatives aux Sociétés Anonymes.

Article 2 : Objet

La Société a pour objet, le négoce en principal d'accus, batteries, piles et solaires. Plus généralement les énergies nouvelles, renouvelables et ou mobiles.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

La dénomination sociale est : ABPS 83 (Accus, Batteries, Piles, Solaires du Var).

Son nom commercial est : POSINERGY :

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés au tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle » ou des initiales « SASU » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 : Siège Social

Le Siège Social est au 2742, avenue John Kennedy à Six-Fours-les Plages (83140).

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par l'Associé unique.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'Etranger où il le juge utile.

Article 5 : Durée

R. 11

La durée de la Société est fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 6 : Apports

Le soussigné associé unique, fait apport à la Société, à savoir :

- la somme en numéraire de DIX MILLE EUROS (10.000 €)
- les apports en nature suivants :
 - Véhicule
 - Aménagements intérieurs
 - Informatique
 - Enseigne commerciale

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à : DIX MILLE EUROS (10.000 €), divisé en 200 actions de 50 € chacune, de même catégorie.

Chaque action donne droit à une part d'une somme de 50 euros

Article 8 : Modification du capital

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales par l'Associé unique.

Article 9 : forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites en compte, au nom de l'Associé unique, tenu par la Société dans les conditions et modalités fixées par la loi.

Article 10 : Cession des actions

La cession des actions de l'Associé est libre. La cession s'opère vis-à-vis de la Société par notification. Le transfert des actions fait l'objet d'une mention sur le Registre des mouvements tenus par la Société.

Article 11 : Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. L'associé unique ne supporte les pertes qu'à concurrence de ses apports.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Enregistré à : S I E DE TOULON NORD EST

Le 25/06/2010 Bordereau n°2010/1 047 Case n°46

Ext 5013

Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent :

*H. Six Four les Plages,
le 25 juin 2010,*

[Signature]

[Signature]

Roselyne EL MOUALLIT
Agent des Impôts